



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.10

Numéro de la demande : 2023-2524
Demande : Nouvelles étiquettes ou modification des étiquettes du produit – Mélanges en cuve
Produit : Vibrance Ultra Potato
Numéro d'homologation : 33171
Principes actifs (p.a.) : Difénoconazole, mandipropamide et sédaxane
Numéro de document de l'ARLA : 3476248

Contexte

Vibrance Ultra Potato (numéro d'homologation 33171; homologué par Syngenta Canada Inc.) est un fongicide destiné au traitement commercial des semences de pommes de terre qui contient du difénoconazole (77,2 g/L), du sédaxane (77,2 g/L) et du mandipropamide (154,3 g/L).

But de la demande

La présente demande vise à ajouter l'énoncé général sur les mélanges en cuve à l'étiquette du produit, le fongicide Vibrance Ultra Potato, conformément au document d'orientation le plus récent de l'ARLA sur l'étiquetage des mélanges en cuve.

Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques du produit n'était requise, car celles-ci n'ont pas été modifiées. Aucune évaluation environnementale ou sanitaire n'était requise, puisque le profil d'utilisation demeure inchangé.

Évaluation de la valeur

Les modifications demandées pour l'étiquette du produit ont été vérifiées pour s'assurer qu'elles ne sont pas incompatibles avec les directives de l'ARLA sur l'étiquetage des mélanges en cuve et qu'elles ne présentent pas d'autres incohérences par rapport aux mentions existantes. La valeur des modifications apportées à l'étiquette a été jugée acceptable. L'ajout de l'énoncé général sur les mélanges en cuve à l'étiquette permet aux producteurs de disposer d'une plus grande souplesse dans le choix des mélanges en cuve pour la suppression des organismes nuisibles dans les cultures indiquées sur l'étiquette.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la demande en question et a jugé que les modifications demandées à l'étiquette sont acceptables.

Références

S. O.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9